

Réunion du Conseil d'Administration Du 26 juin 2018 à 18 heures, salle du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU

Présents : M. Franck PERRY, Président, Mme Sylvie VINCENT, Vice-présidente, Mmes Denise MAIRE, Nicole GEORGES, Christine PECHEUR et Sylvie CONRAUX. MM. Daniel GENRAULT, Pierre GÉRARD, Camille COLLIGNON et Joël GROSJEAN.

Excusés : Mme Anne-Marie MESSERLIN, Mme Suzanne VAUTHIER (pouvoir à Nicole GEORGES), M. Philippe DECHASEAUX, M. Denis KARM, M. Alexandre CHOPINEZ, M. Jean-Marie MIGEOT (pouvoir à Joël GROSJEAN) et M. Michel CORDIER.

Secrétaire de séance : Mme Denise MAIRE.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2018

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 20 mars 2018.

2) Ressources Humaines : Rattachement des agents du CCAS au CT et CHSCT de la ville de Vittel

Un arrêté ministériel du 4 juin 2018 a fixé la date des élections pour le renouvellement des représentants du personnel aux Comité Technique (C.T.) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) des collectivités et de leurs établissements publics au jeudi 6 décembre 2018, ainsi que les modalités d'organisation du scrutin et des règles de composition des instances citées ci-dessus.

En sa séance du 19 février 2015, le conseil d'administration avait délibéré afin que le C.H.S.C.T. du CCAS soit commun avec celui de la ville de Vittel, tout en rappelant que le C.T. du CCAS est déjà commun à celui de la Ville.

L'arrêté du 4 juin 2018 prévoit de nouveau la possibilité de décider, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer des instances uniques compétentes à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement, à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

L'effectif des agents communaux au 1^{er} janvier 2018 étant supérieur à 50, le maintien de ces deux instances au sein de la collectivité est obligatoire. L'effectif du CCAS ne dépassant pas le nombre de 50, il est proposé au conseil d'administration de rattacher les agents du CCAS aux instances paritaires de la ville de Vittel, à savoir que cette même proposition sera examinée par le conseil municipal de Vittel, lors de sa séance du 28 juin 2018.

Sylvie VINCENT précise qu'il est nécessaire de délibérer car les prochaines élections des représentants du personnel se tiendront le 06 décembre 2018, les dernières ayant eu lieu en 2014. L'agent CCAS, déjà désigné en qualité de représentant au CHSCT, sera également proposé pour représenter le personnel du CCAS au CT.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de rattacher les agents du CCAS aux instances paritaires de la ville de Vittel.

3) Tarifs de location des bureaux et des salles de la Maison Ressources

Par convention en date du 18 décembre 2012, la Ville de Vittel a mis à disposition du CCAS les locaux situés au rez-de-chaussée de la Maison Ressources.

Le CCAS étant autorisé à sous-louer ces locaux à différents partenaires agréés par la commune, il est proposé au Conseil d'Administration de modifier la délibération du 18 décembre 2012 et de fixer les tarifs de location de salles, à partir du 1^{er} juillet 2018, comme suit :

<i>Local loué</i>	<i>½ journée</i>	<i>journée</i>	<i>semaine</i>
BUREAU	16 €	20 €	80 €
SALLE DE FORMATION/REUNION	20 €	28 €	115 €
SALLE DE FORMATION/REUNION (8 personnes)	18 €	23 €	-

Sylvie VINCENT informe les membres du Conseil d'Administration que les bureaux et les salles de la Maison Ressources de Vittel sont le plus souvent mises gratuitement à disposition des organismes et associations partenaires. En effet, seuls les établissements privés, notamment les organismes de formation, et la Mission Locale pour ses dispositifs Garantie Jeunes et AOA (Accompagnement Orientation Approfondie), doivent s'acquitter du paiement de la location (connexion WIFI et téléphone inclus). Après consultation des tarifs appliqués par les CCAS les plus proches, il a été décidé d'ajuster les tarifs de location de la Maison Ressources et d'effectuer une augmentation de 20%.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, fixe les tarifs de location de salles et bureaux conformément au tableau ci-dessus à partir du 1^{er} juillet 2018.

4) Dispositif Chantiers Jeunes – Été 2018 : Convention de partenariat entre le CCAS et l'entreprise TARVEL

Cette année, l'entreprise TARVEL devient partenaire du dispositif « Chantiers Jeunes – Été 2018 ». En effet, le Centre Communal d'Action Sociale de Vittel organise les 3^{ème} et 4^{ème} semaines (le 31 juillet, les 1^{er}, 02, 07, 08 et 09 août 2018) un chantier dans le parc thermal de Vittel. L'entreprise TARVEL, prestataire désigné par la société AGRIVAIR pour l'entretien du parc, s'engage à apporter au CCAS son expérience et ses conseils, afin que les jeunes effectuent les travaux avec efficacité et en toute sécurité. Afin de définir les conditions et les modalités de partenariat entre le CCAS de Vittel et l'entreprise TARVEL, il convient de préciser les engagements de chacun dans le cadre d'une convention de partenariat dont le projet figure en annexe.

Sylvie CONRAUX demande si les dates retenues pour l'entretien du parc ont été décidées par l'entreprise TARVEL.

Sylvie VINCENT précise que, pour des raisons d'organisation, tous les jeunes interviendront au cimetière les lundis et vendredis matin afin de faciliter leur prise de poste, la remise et le rendu des équipements de protection des jeunes au centre technique municipal.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat et autorise Monsieur le Président à la signer.

5) Dispositif Chantiers Jeunes : Demande d'aide financière à la CAF des Vosges

Afin de permettre à des jeunes de financer un projet personnel en contrepartie d'activités réalisées et encadrées au sein de la collectivité, il est proposé de reconduire le dispositif Chantiers Jeunes cet été. Ce dispositif intitulé « argent de poche » s'adresse à des jeunes vittellois âgés de 15 à 17 ans.

Les objectifs des chantiers sont les suivants :

- Sensibiliser et intégrer les jeunes à la vie de la collectivité
- Valoriser l'image des jeunes au sein de la commune
- Inciter au respect du patrimoine communal en faisant participer les jeunes à sa rénovation
- Lutter contre l'oisiveté des jeunes
- Initier les jeunes au monde du travail et au respect
- Faciliter l'accès des jeunes aux loisirs
- Prévenir les conduites à risques.

A l'issue du chantier, chaque jeune reçoit une gratification de 100 € sous forme de bons d'achat ou d'un versement direct au prestataire désigné dans son projet.

Cette action a fait l'objet d'une demande de financement auprès de l'État, à hauteur de 2 600 €, dans le cadre du fonds d'intervention pour la prévention de la délinquance (FIPD), et à hauteur de 704 €, dans le cadre de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et les Conduites Addictives (MILDECA).

Sylvie VINCENT signale une petite erreur et précise qu'une subvention d'un montant de 1 500€ a été attribuée au titre du (FIPD). Le CCAS attend toujours la décision de la MILDECA.

Dans le cas d'un refus total ou partiel de financement de la part de l'Etat, le CCAS a souhaité solliciter également la Caisse d'Allocation Familiale des Vosges. En effet, d'un montant total évalué à 11 054 €, cette action peut être financée par la CAF à hauteur de 2 804 €, dans le cadre de la participation au financement du temps libre des jeunes.

Sylvie VINCENT souhaite informer les membres du Conseil d'Administration des décisions prises par la commission d'attribution des Chantiers Jeunes – Été 2018, suite à sa réunion du 21 juin dernier.

Concernant le profil des participants, 12 jeunes sont âgés de 15 ans, 3 de 16 ans et 1 de 17 ans. Il y a 10 filles et 6 garçons. La sélection a été effectuée en fonction de la date de réception des dossiers de candidature, et les jeunes effectuant les chantiers pour la 1^{ère} fois ont été prioritaires. Sur les 19 candidatures déposées, trois ayant déjà participé aux chantiers l'année dernière sont donc en liste d'attente et seront inclus dans un groupe dans le cas d'un désistement.

Concernant les actions de prévention, deux après-midi à la Maison Ressources seront consacrés à une animation « Prévention Santé » avec un professionnel de l'ANPAA 54 (Association Nationale de Prévention en Addictologie et en Alcoologie), et à une animation « Promotion de la citoyenneté » avec un professionnel de la Ligue de l'Enseignement.

Concernant les chantiers, les jeunes interviendront en juillet à l'association Vittel Accueil pour l'entretien des jardins, et seront encadrés par l'éducatrice spécialisée du CCAS et un agent des services techniques. En août, les jeunes seront affectés à l'entretien du parc thermal aux côtés de l'entreprise TARVEL, qui propose d'animer des 1/4 d'heure QSE (Qualité Sécurité Environnement) pour sensibiliser les jeunes à la sécurité et informer des bons gestes à adopter sur un lieu de travail.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve la reconduction en 2018 du dispositif chantiers jeunes dans les mêmes conditions, autorise Monsieur le Président à solliciter le financement de cette action auprès de la Caisse d'Allocation Familiale des Vosges et autorise la Vice-présidente à signer les conventions à intervenir entre le CCAS, le jeune et son représentant légal.

6) Informations

Educ ta santé 2017-2018

Par délibération du 26 septembre 2017, le CCAS de Vittel s'est associé au Centre Social la Toupie pour mener une action de prévention santé commune à destination des jeunes âgés de 14 à 25 ans sur le territoire de Vittel – Contrexéville. Le projet, intitulé « EDUC TA SANTÉ », vise à améliorer la qualité de vie des jeunes et réduire ainsi les comportements à risques.

Conformément aux modalités inscrites dans la convention de partenariat, le centre social La Toupie devait reverser au CCAS de Vittel la quote-part de subvention correspondant à la valorisation des frais de personnel mis à disposition par le CCAS de Vittel. Suite au bilan final déficitaire de ce dispositif, le centre social La Toupie demande au CCAS d'abandonner le versement de cette quote-part d'un montant de 1 621 €.

Sylvie CONRAUX demande quels sont les frais complémentaires non prévus au budget prévisionnel.

Sylvie VINCENT précise qu'il s'agit d'une facture de l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Addictologie et en Alcoologie) qui est intervenue lors des journées interactives, et d'une facture de l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé) qui délivre des formations aux partenaires du réseau sur les techniques d'animation. Elle souligne que les prestations en question étaient gratuites en 2016-2017.

Concernant le projet Educ ta santé 2018-2019, Sylvie VINCENT rassure les membres du Conseil d'Administration, et signale que le budget sera élaboré en concertation avec le CCAS. Il a donc été demandé aux financeurs (l'ARS et le Conseil Régional) une participation financière plus importante, étant rappelé qu'ils soutiennent favorablement ce projet très apprécié des partenaires du réseau.

Avenant au bail de chasse

L'ONF n'étant plus en mesure de communiquer l'indice de variation permettant la révision annuelle des prix de location des chasses communales, il est nécessaire d'établir un avenant au bail de chasse signé le 28 mars 2013. Il est proposé trois options, à savoir :

1. Application de l'indice de fermage (inconvenient : variation de -3,02 %)
2. Pas de révision du loyer
3. Taux de révision fixe à appliquer (1 à 2 %)

Après concertation, les membres du Conseil d'Administration décident d'opter pour une variation forfaitaire et donc d'appliquer une augmentation de 2%.

7) Questions diverses

Sylvie VINCENT souhaite informer les membres du Conseil d'Administration des décisions prises quant au devenir des Ateliers Tremplin. Le départ volontaire de la coordinatrice des Ateliers Tremplin est prévu

le 30 juin prochain. Dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle organisation pour 2019, il a été décidé de lancer un recrutement pour 6 mois. La remplaçante effectuera le suivi individuel RSA à la Maison Ressources, et aura pour mission de mettre en place de nouvelles animations à destination des bénéficiaires.

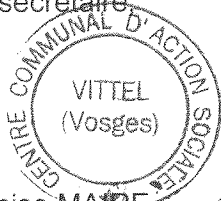
Les bénéficiaires actuels des Ateliers Tremplin sont principalement vittellois et Contrexévillois, mais quelques uns viennent des villages environnants. Il est donc envisagé, au 1^{er} janvier 2019, de déposer un appel à projet intercommunal.

Le Conseil Départemental souhaite mettre l'accent sur l'insertion par le sport et la culture. La ville de Vittel possède toutes les infrastructures nécessaires, à savoir un Centre de Préparation Omnisports (CPO) et une médiathèque. Le CCAS participera à la mise en place d'actions autour cette thématique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.

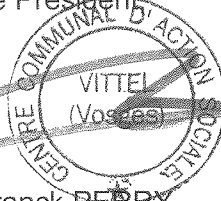
Vittel, le 26 juin 2018

La secrétaire



Denise MAIRE

Le Président



Franck PERRY